

# Conseil municipal du 10 février 2022

**Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 février 2022 en session ordinaire à 14h30 sous la présidence de GLENISSON Marie Claude, en qualité de Maire de la commune.**

**OBJET : Adhésion au CNAS (comité national d'action sociale)**

Considérant le départ en retraite d'un actif dans la commune,

Considérant que la commune cotise au CNAS pour les actifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'émettre un avis favorable à la cotisation pour les retraités de la commune (sans effet rétroactif).

Pour info, pour l'année 2022 : Cout cotisation annuelle retraité : 137.80 € / Cout cotisation annuelle actif : 212 €.

**OBJET : convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec la CNP pour les risques statutaires du personnel.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées peuvent lui confier en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de demander au centre de gestion d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités et dont il donne lecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De demander au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec la CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par convention,

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de gestion avec le CDG de la Creuse qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 6 ans.

**OBJET : passation du contrat d'assurance statutaire du personnel.**

Madame le Maire expose au conseil municipal que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1.01.2022 au 31.12.2022,
- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'assurance avec la CNP.

**OBJET : fourniture et montage d'un surpresseur provisoire pour fonctionnement sans château d'eau station le Peu.**

Afin de pouvoir réalimenter de réseau de distribution du Peu (travaux réservoir), il est nécessaire de réalimenter le réseau en by-passant le château d'eau.

Montant du devis : 5815.36 € (société Hydro Elec)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

**OBJET : Amendes de police**

Considérant les amendes de polices attribuées par le Conseil Départemental à la commune de Lafat pour un montant de 559.11 € au titre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de subventionner les panneaux de signalisation à placer suivant devis du 27/01/2022 n° ED-220127-2003P d'un montant de 4910.34 € T.T.C. et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

**Objet : DETR 2022 : achat épareuse RECTIFICATIF de la délibération n° 2021-25-11-04**

Considérant que les élus envisagent de remplacer le tracteur de la mairie, il est nécessaire de ce fait de changer l'épareuse.

Le Maire commente les propositions réalisées par les différentes entreprises soit :

L'entreprise SAS DUBRANLE : 33 000€ HT

L'entreprise MARIDAT : 29 400€ HT

L'entreprise VOIT'AGRI : 32 200 € HT ou 34 500€ HT

Considérant que ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2022 à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide la réalisation du projet,
- Accepte le devis prévisionnel de l'entreprise SAS DUBRANLE soit 24 000€ HT  
(33 000 € HT – 9000 € TTC de reprise de l'ancienne épareuse)
- Sollicite l'octroi de la DETR à hauteur de 40 %
- Accepte le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel de l'épareuse	33 000€ HT soit 39 600€ TTC
Offre de reprise	9000 € HT soit 9000 € TTC
Montant prévisionnel de l'épareuse	24 000 € HT
Subvention DETR 40%	9600 € HT
Fonds propres de la commune	14 400 € HT

- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2022.
- Autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Interconnexion : Lafat n'est toujours pas branché. La maire explique le souci rencontré : l'ordinateur de Dun n'est pas assez performant et les cartes M2M ne fonctionnent plus. Il faudra commander un nouvel ordinateur et de nouvelles cartes. Une réunion est prévue la semaine prochaine pour l'achat du nouvel ordinateur. Dans l'attente, une pré-réception des travaux sera effectuée, le cabinet verd'eau doit recontacter la mairie prochainement.
- ✓ Les travaux du dôme du château d'eau devraient commencer le 28 février (selon arrivage des matériaux), pour un montant de 41749 €. A cela s'ajoute le prix de la pompe qui a été posée cette semaine.
- ✓ Projets achats :
  - fauteuil secrétariat
  - panneau affichage (vitrine), environ 400 €
  - tables pour la salle polyvalente (environ 1000 €)

- ✓ Course pédestre 27.02. Départ de Dun, circuit des anciennes voies ferrées. L'association organisatrice gère le besoin de bénévoles pour la signalisation.
- ✓ Paris-Nice. Visio conférence le 09.02. des gendarmes seront sur place, et il faut environ 20 bénévoles pour les intersections.

Un courrier sera envoyé aux riverains, pour préciser de ne pas emprunter la voie à partir de 13h, et de faire attention à ce que les animaux ne puissent pas sortir au moment du passage des coureurs.

Il faudra des référents mairie (liste des numéros de téléphone).

La Maire souhaite que l'abribus soit repeint, messieurs Audonnet et Chaussard se proposent de le faire.

- ✓ Madame Viard souhaite rendre sa concession funéraire. Elle doit effectuer une demande, le CM statuera. La Maire propose d'acquérir une concession au nom de la mairie, pour les besoins provisoires des habitants.
- ✓ Monsieur Fageon fait un retour de sa réunion SMIPAC.

Projet d'agrandissement du parc. 70 H souhaités mais 40 retenus. Un gros travail est en cours, la SAFER doit chiffrer les expropriations de terrains agricoles. 168 espèces protégées ont été répertoriées sur la zone. L'étude préalable dure environ 1 an. Le projet comporte une aire de repos, un parc de panneaux solaires, une étude concernant des terrains maraichers est en cours.

Un cabinet a été nommé pour effectuer toutes les études nécessaires.

- ✓ SDEC. Philippe Lecas.  
Projet changement ampoules (voir financement SDEC)
- ✓ Travaux evolvis. Voirie. Environ 42000 € prévus pour 2022.
- ✓ L'appel d'offre pour le tracteur est lancé. Les offres seront réceptionnées jusqu'au 1.03.22.
- ✓ Info PLUI.  
Beaucoup de travail à prévoir.  
Transfert eau / assainissement 2026 (bureau d'études prévu. Budget 180000 €)
- ✓ Réhabilitation locaux comcom
- ✓ Réhabilitation centre de loisirs
- ✓ Plan de relance ! voir aménagement du centre bourg  
Revoir dossier pont de Sibillot.  
Réfléchir ) m'utilisation des locaux vacants.

Séance levée à 16h.